



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/34 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes : Budget Primitif 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert),



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/34 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes : Budget Primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Suite à la présentation des orientations budgétaires en janvier 2021 le budget primitif 2021 (voir budget primitif détaillé en fonctionnement et en investissement annexé à la présente), ainsi que le Plan de financement des actions subventionnées 2021 (anciennement Programme d'actions) ont été affinés sur le plan technique et financier. Pour mémoire, le Plan de financement des actions subventionnées prévisionnel 2021 détaille par projet l'ensemble des actions à financer en 2021 et indique les activités assurées par l'équipe de la structure, engagées ou en cours d'émergence validées par les différents financeurs (voir livret annexé à la présente).

Les différents documents considérés sont présentés en séance par Monsieur Patrick THOMINES, Vice-Président en charge des finances, en présence de Monsieur Mathieu LEBLOND, représentant Monsieur Yves GUEGUEN, comptable public.

Présentation par chapitre du Budget primitif 2021, programme d'action inclus :

Section de fonctionnement, présentée en sur-équilibre :

		DÉPENSES	
Chapitre 11	Charges à caractère général		936 268,00€
Chapitre 12	Charges de personnel		1 805 000,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		417 745,00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		0,00€
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		94 340,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		122 009,00€
TOTAL			3 375 362,00€



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

RECETTES

Chapitre 013	Atténuations de charges	15 000,00€
Chapitre 70	Produits services, domaines et ventes	45 000,00€
Chapitre 74	Dotations et participations	2 441 264,00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 460,00€
Chapitre 76	Produits financiers	0,00€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	470 360,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 557,00€
Résultat reporté (chapitre 002)		2 263 657,52€
TOTAL		5 255 298,52€

Section d'investissement, présentée en équilibre :

DÉPENSES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	23 996,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	185 596,00€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	649 800,00€
Chapitre 26	Participations et créances attachées	100,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 557,00€
TOTAL		871 049,00€

RECETTES

Chapitre 13	Subvention d'investissement	105 704,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	48 996,00€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	94 340,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 009,00€
TOTAL		871 049,00€

Budget primitif 2021, section de fonctionnement, programme d'actions intégré :

Le budget prévisionnel reprend les orientations budgétaires votées fin 2020. Toutefois, afin de contenir le budget, ces dernières ont été optimisées et affinées financièrement et comptablement.

Les charges à caractère général sont contenues. Si les charges de personnel sont à la hausse, cette dernière n'est que structurelle et la contrepartie subventionnée est nettement à la hausse.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des dotations, des recettes statutaires ainsi que les recettes de la boutique de la Maison du parc. Au regard de la situation actuelle, ces ressources ne sont pas garanties à l'avenir, la souscription d'une ligne de trésorerie est donc envisagée afin de permettre à la structure de faire face à d'éventuels incidents de trésorerie à l'avenir sans puiser dans de manière systématique dans l'excédent de fonctionnement.

Budget primitif 2021, section d'investissement, Plan de financement des actions subventionnées 2021 (anciennement Programme d'actions) intégré,

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement est essentiellement impacté par les travaux de la Maison du Parc (montant estimé 380 000 €) et de la RNN de Beauguillot (montant estimé 700 000 €). Malgré l'optimisation des dépenses d'investissement, le recours à un emprunt afin de couvrir les travaux considérés est indispensable et la période propice financièrement afin de permettre la réalisation des travaux envisagés et le maintien d'un programme d'action dynamique et innovant sur les années à venir.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant d'approuver (ou non), le budget primitif 2021 présenté.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_34-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 récapitulé comme suit :

Section de fonctionnement en sur équilibre	
Dépenses	3 375 362,00€
Recettes	5 255 298,52€
Section d'investissement en équilibre	
Dépenses	871 049,00€
Recettes	871 049,00€

- **APPROUVE** le budget primitif par chapitre de la section de fonctionnement voté en sur équilibre.

- **APPROUVE** le Plan de financement des actions subventionnées 2021 (anciennement Programme d'actions).

- **APPROUVE** le budget primitif par chapitre de la section d'investissement voté en équilibre.

- **AUTORISE** le président à solliciter une expertise comptable extérieure afin de mettre en place une matrice budgétaire permettant le suivi pluriannuel du plan de financement des actions subventionnées (anciennement programme d'actions) ainsi que pour le budget général du Parc.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 5137
Saint-Côme-du-Mont
ROSEE CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr